



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTEMPERIES : Relogement des personnes sinistrées

Carcassonne, le 19 octobre 2018

La préfecture de l'Aude met en place une procédure spécifique pour recueillir les demandes et les offres de logements afin de permettre aux personnes victimes des inondations de trouver un hébergement provisoire de courte ou de plus longue durée.

La demande de relogement doit être effectuée par les sinistrés directement auprès de leur mairie de résidence en précisant :

- l'identité des personnes à reloger ;
- leurs coordonnées téléphoniques ou internet ;
- le nom de la commune de relogement souhaitée.

Les maires seront rendus destinataires d'un contact à la préfecture chargé de traiter les demandes de relogement .

Les offres de logement qui émanent de particuliers ou d'organismes doivent être transmises par courriel à l'adresse suivante ddcspp-relogementsinistres@aude.gouv.fr

Référent Monsieur GODARD : louis.godard@aude.gouv.fr

Ces offres préciseront :

- la commune du logement proposé ;
- la capacité d'hébergement du logement ;
- les coordonnées de la personne à contacter.

Contact presse :

Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*

04.68.10.27.87

Marlène ARCIZET – *Assistante communication*

04.68.10.29.82



Préfecture de l'Aude



@Prefet11



www.aude.gouv.fr